

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- afférents au conseil municipal : 15
- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 15

Séance du 29 juin 2020

L'an deux mille vingt

Et le vingt-neuf juin à 21 heures

Date de la convocation : 22/06/2020

Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Foyer Magali sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Etaient présents : ALINAT Myriam, BERNAT Laurent, CASTAN Yves, COVINHES Fabien, DECUP-CAUMES Marie-Claude, DELMAS Marie, GUIRAUD Vivien, LAFFOND Bernard, RAMONDENC Viviane, RASCOL Alain, RICARD Nathalie, RIVEMALE Patrick, ROUSSET Jean-François, VALAT Karine, WALIGORSKI Marie-Lou
Secrétaire de séance : RAMONDENC Viviane

Objet de la délibération n°49-2020

Indemnisation des dégâts aux cultures suite aux travaux d'assainissement à Moulin Neuf

Monsieur le Maire expose :

- les travaux d'assainissement collectif à Moulin Neuf sont en cours d'achèvement
- Compte tenu que pour la bonne exécution des travaux les parcelles Section ZD n° 2, ZD n° 43, ZD n° 31 et ZD n° 29 ont été traversées par des engins de chantier et ont causé des dégâts aux cultures
- Compte tenu du fait des dommages causés aux agriculteurs cultivant ces parcelles

Monsieur le Maire propose une réparation aux agriculteurs concernés par le versement d'une indemnité calculée comme suit : 0,1 euro par m2 de surface endommagée, soit pour :

- M. Barascud Jacques : 1400 m2 x 0,1 = 140 euros
- M. Bousquet Christophe : 800 m2 x 0,1 = 80 euros
- M. Barbe Olivier : 2200 m2 x 0,1 = 220 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'indemniser les agriculteurs ci-après :
- M. Barascud Jacques, montant alloué : 140 euros
- M. Bousquet Christophe, montant alloué : 80 euros
- M. Barbe Olivier, montant alloué : 220 euros

- **DIT** que les crédits nécessaires seront ouverts au compte 6788 du budget général de la commune de l'exercice 2020

*Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Suivent au registre les signatures des membres présents,
Pour copie conforme.*

Le Maire,
Patrick RIVEMALE

